



Israël interdit l'accès de la Croix-Rouge aux prisonniers palestiniens

Description

Le ministre de la défense israélien Katz a annoncé hier que le Comité international de la Croix-Rouge était interdit de visite aux prisonniers palestiniens enfermés en Israël. Cette décision intervient quelques semaines après une vague de libération massive de prisonniers palestiniens.

Par Agence Média Palestine, le 30 octobre 2025.



Israël interdit l'accès de la Croix-Rouge aux prisonniers palestiniens

L'ordre est tombé hier, et il provient directement du ministre de la Défense israélien Avigdor Lieberman. Membre du Likoud, le parti de Benjamin Netanyahu, il a prononcé le renouvellement de l'interdiction de visite de la Croix-Rouge aux prisonniers palestiniens enfermés en Israël, une décision justifiée par *la sécurité nationale*.

L'ordre publié par le ministre israélien de la Défense s'accompagnait d'une liste de noms de prisonniers palestiniens interdits de visite, une liste confidentielle de plusieurs milliers de personnes.

Un contexte particulier

L'argument invoqué par les autorités israéliennes pour empêcher ces visites serait l'utilisation de la Croix-Rouge par les prisonniers palestiniens (détruits comme terroristes) pour préparer des attaques contre Israël. Les services de renseignement de l'administration pénitentiaire ont déclaré : *Les prisonniers peuvent mener des attaques terroristes par l'intermédiaire de la Croix-Rouge*.

En réalité, la Croix-Rouge se voit refuser l'accès aux prisons israéliennes depuis le 7 octobre 2023, malgré de multiples demandes. Ses représentants ont affirmé que le but de ces visites était *purement humanitaire*, pour *évaluer le traitement réservé aux détenus et les conditions dans lesquelles ils sont détenus* et *aider à établir le contact entre les détenus et leurs familles*.

Des associations ont déposé un recours auprès de la Cour suprême israélienne qui devait justement être examiné quelques heures après l'annonce du renouvellement de cette interdiction par Avigdor Lieberman. Parmi elles, l'Association des droits civiques en Israël (ACRI) a déclaré : *Depuis deux ans, l'État viole le droit israélien et international en refusant aux représentants de la Croix-Rouge l'accès aux prisons*.

Face à ce recours déposé début 2024, l'État d'Israël a déjà reporté 20 fois l'examen de la pétition de l'ACRI depuis février de la même année. Finalement, seul le transfert de certaines informations concernant la localisation de détenus palestiniens a été accordé, et sans lever l'interdiction de visite pour autant. La Cour a affirmé cette interdiction pendant l'audience, arguant toujours et encore de la *sécurité nationale*.

L'opacité des conditions de détention

Au cœur de l'argumentaire de la justice israélienne se trouve le statut des *combattants illégaux*. Ils étaient 2 673 à être détenus sous ce régime particulier au début du mois d'octobre. Ce statut créé en 2002 est totalement illégal au regard du droit international et permet la détention indéfinie de prisonniers sans inculpation.

Contacté par l'Agence Média Palestine, l'association de défense des droits de l'homme *Adalah* considère que l'accès refusé depuis plus de deux ans à la Croix-Rouge *ainsi que d'autres mesures qui facilitent efficacement l'isolement des prisonniers palestiniens*

du monde extérieur, notamment les visites familiales, les restrictions imposées aux avocats, etc., sont toutes des violations du droit international et des obligations internationales d'Israël. Miriam Azem, responsable du plaidoyer international, poursuit : *« Les développements récents ne représentent pas une nouvelle politique, mais plutôt une institutionnalisation du statu quo. »*

Du côté du *Club des prisonniers palestiniens* aussi, le constat est amer. L'association condamne une décision un moment où les demandes s'intensifient pour permettre au Comité international de la Croix-Rouge de reprendre ses visites aux prisonniers dans les prisons israéliennes et avec la révolation croissante de crimes sans précédent contre eux, surtout après l'achèvement du récent accord d'échange.

La libération récente d'environ 2000 prisonniers palestiniens a mis en lumière [les conditions de détention des prisonniers palestiniens dans les geôles israéliennes](#). Plusieurs témoignages racontent des cas de torture largement documentés par différentes associations. Nous avons eu accès en exclusivité à [un rapport rédigé par plusieurs organisations dont Adalah](#) et qui sera présenté au comité contre la torture de l'ONU courant novembre.

A l'occasion de cette décision de prolonger l'interdiction de visite de la Croix-Rouge dans les prisons israéliennes, le *Club des prisonniers palestiniens* rappelle que *« ce qui se passe à l'intérieur des prisons d'occupation israélienne constitue une extension de la guerre génocidaire, et que le nombre annoncé de prisonniers martyrs ne reflète qu'une petite partie du volume de la criminalité en cours à l'intérieur des prisons et des camps. »*

date créée
2025/10/30